



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 12 novembre 2013

Présidence: Laurence Bermejo Dubois

Ouverture: 20h00

Appel: 46 membres présents, 5 membres excusés, 3 membres non excusés

Excusés	
	José Manuel Dos Santos
	Florence Fries
	Jamal Laksiri
	Diana Rea
	David Savelli
Non Excusés	
	Shpetim Dzelili
	Carmelo Nicolo
	Catherine Safi

Le quorum est atteint: 84%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2013.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 20.
4. Dépôt du préavis municipal N° 50 – Adoption d'un règlement communal sur les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins. Nomination de la commission ad hoc.
5. Dépôt du préavis municipal N° 51 – Budget de fonctionnement 2014. Traité par la Cofin.
6. Dépôt du préavis municipal N° 52 – Demande de crédit pour la réalisation de carrefours à feux prioritaires en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle (GBR). Nomination de la commission ad hoc.
7. Préavis municipal N° 49 – Adoption d'un règlement communal concernant les émoluments, les taxes et frais administratifs en matière de police des constructions – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
8. Postulat de Laurent Théodore & Consorts sur l'aide individuelle au logement.
9. Interpellation de Céline Ehrwein Nihan et Laurent Théodore sur l'arrêté Bonny.
10. Associations intercommunales.
11. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 20h00 par la Présidente qui soumet l'ordre du jour à l'approbation des conseillers. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.



1. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2013.

Le procès-verbal est accepté, après quelques modifications de texte, à l'unanimité.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente lit la lettre de démission de Mme Guisan, démission effective au 31 octobre 2013. Elle propose ensuite la création d'un tableau récapitulatif des diverses interventions, interpellations, motions, questions qui n'ont pas encore obtenu de réponse de la Municipalité afin d'avoir une vue d'ensemble des points en suspens au Conseil et d'en assurer le suivi. Que les conseillers dont une demande est toujours ouverte ou fermée le lui fassent savoir, avec, le cas échéant, l'indication de la date de dépôt et de l'éventuelle date de réponse.

3. Communications de la Municipalité.

M. Goël apporte quelques commentaires relatifs à Rodéo II. Le 21 juin 2011, le Conseil communal avalisait le projet de création d'une route de contournement intitulée Rodéo II, approuvant ainsi le préavis municipal du 9 mai 2011, puis un recours d'habitants du quartier du Maupas a été déposé auprès de la Cour de droit administratif public du Tribunal cantonal. Le 21 octobre 2013, après plus de 2 ans d'attente, ce recours a été admis ce qui plonge la Municipalité dans l'embarras. Le projet Rodéo II figure depuis longtemps au Plan Directeur de Rolle et a été prévu afin de créer une voie d'évitement et de déchargement de la Grand Rue et de réduire le nombre de véhicules, donc la pollution et le bruit qui à l'heure actuelle dépassent les normes en vigueur. La Municipalité a pris la décision de recourir au Tribunal Fédéral, au vu des sommes investies (environ Fr. 140'000.- pour les études et environ Fr. 26'000.- de frais d'avocats). La route de Gilly sert de route de délestage avec tous les désagréments que cela comporte, et on se rend à présent compte très concrètement qu'elle ne sera jamais adaptée à une route de contournement.

M. Echenard rappelle que le samedi 16 novembre le SIDERE ouvre ses portes pour une visite des plus intéressantes. Le 26 novembre à 20h00 au Casino, se déroulera une séance où le planning des travaux de la Grand Rue et où l'état actuel des travaux seront présentés ainsi que l'état futur et les problèmes rencontrés. Le chantier a été un peu bouleversé à cause de tuyaux de fibres optiques Swisscom entrant parfois en conflit avec la pose de conduites. Ceci a en outre révélé la vétusté des installations Swisscom à la Grand Rue, ce à quoi l'entreprise va remédier. Des chambres Swisscom ont également été trouvées, reliées par une galerie à 1m50 de profondeur, ni répertoriées dans les plans Swisscom ni dans ceux de la commune. Ce fut une désagréable surprise il y a une semaine, et l'on peut dire que les problèmes soulevés à cause de Swisscom perturbent le bon déroulement du chantier. A partir de janvier, le rythme devrait être différent et plus conforme aux prévisions. A la fin du mois de novembre, le chantier va se déplacer sur l'entrée de la ruelle des Halles et le bas de la rue du Temple et tout le reste va être remblayé et rendu à la population. Dès la reprise du chantier le 13 janvier, 3 à 4 équipes travailleront simultanément dans la Grand Rue car une fois les problèmes Swisscom écartés, il sera possible de travailler pour l'eau potable, l'eau claire, l'eau usée, la Romande Energie et le gaz. La fin de chantier est prévue en juin 2015.

M. Echenard a récemment rencontré le GREC; certains commerçants sont impatients et les panneaux de déviation qui mentionnent "Rolle Ouest" seront bientôt complétés par la mention "Centre Ville". Pour certains commerçants le chiffre d'affaires n'est pas en baisse, au contraire, car c'est plus calme, les clients prennent le temps de s'arrêter, et on trouve toujours une place de parc. Le parcage va d'ailleurs évoluer au fil du chantier et les marques bleues au sol vont disparaître au profit de panneaux verticaux. Le samedi, le parcage qui outrepassait le temps limite ne sera plus amendé, des consignes ont été données en ce sens.



4. Dépôt du préavis municipal N° 50 – Adoption d'un règlement communal sur les périodes d'ouverture et de fermeture des magasins. Nomination de la commission ad hoc.

M. Ansermoz, président; M. Bréchon, rapporteur; Mmes Weber, Zejna, MM. Rosset, Mivelaz, Vanthier, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

5. Dépôt du préavis municipal N° 51 – Budget de fonctionnement 2014.

Ce préavis sera traité par la Cofin.

6. Dépôt du préavis municipal N° 52 – Demande de crédit pour la réalisation de carrefours à feux prioritaires en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle (GBR). Nomination de la commission ad hoc.

M. Hochstrasser, président; M. Gigon, rapporteur; Mme Dos Santos, MM. Micello, Turnau, Beck, Lecoultré, membres. La nomination de cette commission est adoptée à la majorité.

7. Préavis municipal N° 49 – Adoption d'un règlement communal concernant les émoluments, les taxes et frais administratifs en matière de police des constructions – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

Mme Schmutz, présidente de la commission, lit les conclusions du rapport amendé, Mme Gentile, rapporteur de la Cofin lit les conclusions du rapport de la Cofin puis Mme Schmutz lit le détail des amendements. Article 4: taxe fixe = 1.5% du montant des travaux, aménagements extérieurs compris, mais au minimum Fr. 20'000.- (suppression d'un montant maximum). Article 11: remplacer le mot "dossier" par "plan de quartier".

La présidente ouvre la discussion sur l'amendement de l'article 4.

M. Paley s'oppose à cet amendement car une taxe doit couvrir l'effort fourni pour le traitement de la demande et il pense que le montant de Fr. 20'000.- est suffisant pour couvrir cet effort. Pour lui cet amendement implique quasiment l'introduction d'une taxe à la construction et ne correspond plus au travail effectué à la commune pour établir un permis de construire.

La présidente ferme la discussion sur cet amendement et procède au vote dont le résultat est que l'amendement est accepté à la majorité.

La présidente ouvre la discussion sur l'amendement de l'article 11.

M. Veyrassat aimerait souligner que l'amendement touche 2 alinéas, le N° 1 et le N° 2.

La présidente ferme la discussion sur cet amendement et procède au vote dont le résultat est que l'amendement est accepté à la majorité.

La présidente ouvre la discussion sur le fond et la parole n'étant pas demandée, passe au vote sur les conclusions amendées du préavis, vote dont le résultat est que le préavis amendé est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 49 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc et de la Cofin chargées d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,



Décide

- 1- D'adopter le nouveau règlement communal amendé concernant les émoluments, les taxes et frais administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.
- 2- De transmettre ce dossier pour validation au département cantonal concerné (SDT).

Le **Préavis N° 49** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 12 novembre 2013

8. Postulat de Laurent Théodore & Consorts sur l'aide individuelle au logement.

M. Goël rappelle qu'à Rolle une étude sur le logement avait été menée et qu'elle fixait les différentes possibilités d'aide à la pierre, d'aide au logement et de subventionnement de constructions à loyers modérés.

M. Théodore précise que le but de ce postulat n'est pas d'ouvrir un débat immédiat mais d'étudier l'opportunité de mettre en oeuvre, après étude, une aide individuelle au logement. Il n'a lui-même pas de réponse toute prête ou de documentation plus précise à apporter, et il attend un travail d'investigation de la part de la Municipalité.

M. Paley trouve qu'il s'agit d'une fausse bonne solution répondant à un vrai problème qui ne servirait qu'à entretenir des prix élevés, à donner une rente aux propriétaires et à coûter cher à la commune.

M. Théodore reconnaît qu'il ne s'agit pas forcément d'une très bonne solution et que c'est plutôt un emplâtre sur une jambe de bois en attendant que le marché ne se détende, mais avant étude on ne peut pas savoir combien une telle aide peut coûter.

M. Hochstrasser remarque que l'attractivité de l'arc lémanique est vraiment problématique, et se demande si les gens concernés ont par exemple demandé des subsides pour leur assurance maladie. Il pense que les principaux fautifs sont les régies, et sa préoccupation centrale est celle des habitants de la région qui cherchent un autre logement sans en trouver.

Mme Ehrwein précise qu'en votant le postulat on ne vote pas encore pour ou contre l'aide individuelle au logement mais qu'il ne s'agit que de demander à la Municipalité ce qu'impliquerait cette aide individuelle au logement. Ce n'est qu'avec la réponse de la Municipalité qu'on pourra évaluer si le coût sera trop élevé, si cela apportera un plus à certains rollois. Cette aide serait de toute façon conditionnée à un certain nombre de critères.

La présidente clôt la discussion pour passer au vote, et le vote montre que le dépôt du postulat pour renvoi à la Municipalité est refusé à la majorité.

9. Interpellation de Céline Ehrwein Nihan et Laurent Théodore sur l'arrêté Bonny.

La présidente demande si l'interpellation est soutenue par 5 membres au moins, ce qui est le cas.

Mme Ehrwein rappelle que l'arrêté Bonny permettait d'octroyer des exonérations fiscales, selon certains critères, à des entreprises internationales désireuses de s'implanter dans le canton. En 2008 cet arrêté a été abrogé, mais un certain nombre d'entreprises, notamment à Rolle, sont toujours au bénéfice de ces exonérations fiscales. Au-delà de l'arrêté Bonny, le canton a la possibilité d'exonérer des entreprises pour les impôts cantonaux et communaux, de façon partielle ou totale.

L'objectif de cette interpellation est de comprendre et de savoir où l'on en est afin d'avoir une vision claire des exonérations fiscales à Rolle.



Point 1: Quelles sont les conséquences financières du départ de Rolle de l'entreprise Yahoo?

Point 2: La commune de Rolle peut-elle obtenir du SECO l'état des lieux des entreprises rolloises exonérées de l'impôt fédéral direct?

Point 3: Dans le fil de la question précédente, la commune de Rolle peut-elle obtenir du Canton l'état des lieux des entreprises rolloises exonérées (partiellement ou totalement) des impôts cantonaux et communaux? Depuis combien de temps et jusqu'à quand?

Point 4: Quels sont les critères d'attribution d'exonérations fiscales cantonales et communales?

Point 5: Quels sont les bénéfices de telles opérations, en regard des allègements fiscaux consentis et des investissements supplémentaires induits?

Point 6: Qu'en est-il de la politique de promotion économique pratiquée par le Canton de Vaud sur la Côte, plus précisément à Rolle? La commune a-t-elle réellement son mot à dire dans le processus d'implantation d'entreprises étrangères sur son territoire?

M. Goël répond aux différents points évoqués ci-dessus et rappelle que la crise des années 90 a justifié l'implantation sur la Côte de multinationales au bénéfice d'exonérations fiscales voulues et permises par l'arrêté Bonny.

Point 1: En mars 2012 l'entreprise Yahoo a réduit son effectif de 110 à 70 personnes et a déménagé de l'A-One Business Center en juin 2012 pour s'installer dans des bureaux loués à la route de Gilly. Le 5 décembre 2012 le Conseil d'Etat a pris note du redimensionnement des activités de cette société et relève qu'elle ne sera pas en mesure de respecter les conditions de l'exonération temporaire délivrée en date du 31 mai 2006. Une reprise de 50% du montant d'impôts sur les bénéfices pour la période 2008-2012 sera effectuée. Concernant son départ en 2014, la Municipalité attend du Conseil d'Etat la décision de taxation sur les années en cours.

Point 2: La demande a été faite par la Municipalité mais l'impôt fédéral direct ne concerne pas du tout Rolle, seulement le Canton et la Confédération.

Point 3: La liste des entreprises est en cours d'établissement, et de 9 à 10 sociétés sont exonérées à Rolle. Les années d'exonération vont de 2005 à 2011, sachant que la période d'exonération est de 5 ans, puis qu'un contrôle est effectué en relation avec leur contrat avec l'Etat, puis qu'une autre période de 5 ans démarre. Donc 10 ans d'exonération sont possibles.

Point 4: L'exonération fiscale temporaire au sens de l'article 91 de la loi du 4 juillet 2010 sur les impôts directs cantonaux, est subordonnée aux conditions suivantes: au maintien du siège et de l'activité de l'entreprise dans le canton pendant 10 ans à compter de la fin de l'exonération – en principe à la création effective des emplois projetés – à la réalisation des investissements prévus – l'exonération est accordée en 2 étapes de 5 exercices. C'est le Conseil d'Etat qui décide des exonérations fiscales et les communes n'ont pas leur mot à dire.

Point 5: Cette question est du ressort du chef du département des finances mais pour Rolle les bénéfices non chiffrables se répercutent au niveau des personnes physiques qui habitent la commune et par un impact non négligeable sur le commerce local. On ne peut pas chiffrer le coût induit mais le prix des loyers a certainement augmenté.

Point 6: Le DEV (Développement Economique du Canton de Vaud) accompagne et accueille les entreprises étrangères dans le processus d'implantation de leur activité sur le sol vaudois. Les entreprises qui souhaitent s'implanter dans le canton ont le choix sur les différents sites des pôles de développement du canton en général et de la Côte en particulier.

Lors des échanges téléphoniques avec le DEV suite à l'annonce du départ de Yahoo, il a été rappelé qu'à Rolle des surfaces de bureau sont disponibles. Pour le surplus, la commune n'a pas de marge de manoeuvre n'étant pas propriétaire de terrains ou de surfaces. Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité recommande aux conseillers d'accepter sa réponse à l'interpellation; la réponse complète sera communiquée par écrit pour le prochain conseil.

La présidente ouvre alors la discussion pour l'acceptation ou le refus de la réponse de la Municipalité.

M. Théodore, pour s'assurer des propos du syndic, demande si on doit bien encore attendre des compléments d'informations de la part du département des finances



M. Goël confirme qu'il attend encore une réponse afin de pouvoir indiquer le nombre d'entreprises implantées à Rolle ainsi que la durée de leur exonération restante; 1 entreprise est encore manquante pour pouvoir finaliser la liste définitive.

Mme Choulât Pugnale pense que des questions sont encore ouvertes et étant donné qu'une conseillère est également députée, elle suggère que cette dernière dépose une interpellation au Grand Conseil à l'intention des ministres des finances et de l'économie. Elle pourra ensuite relayer au Conseil les informations reçues.

M. Paley félicite le syndic pour sa très bonne réponse.

La présidente clôt le débat et passe au vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité à l'intervention. Le vote montre que cette réponse est acceptée à la majorité.

10. Associations intercommunales.

La présidente signale que l'ASPAIRE tiendra séance le 27 novembre prochain et que le budget et son préavis seront à disposition des conseillers sur l'extranet de la commune.

M. Echenard annonce que la prochaine séance de l'AIER aura lieu le 21 novembre à Targegnin.

M. Veyrassat fournit quelques informations sur l'AIER. Cette association intercommunale est chargée de l'évacuation et du traitement des eaux usées. Elle regroupe 6 communes. Son Conseil va siéger la semaine suivante et 2 questions figurent à l'ordre du jour: le budget 2014 et une demande de crédit. Le budget 2014 totalise Sfr. 2'109'000.-. C'est un budget dans la norme des dernières années. Quelques hausses s'expliquent par l'âge atteint par la station d'épuration. La clef de répartition entre les communes, qui a fait l'objet d'un nouvel examen au début de la législature, reste inchangée. La charge de Rolle est de 70%. Le crédit demandé concerne deux objets distincts mais qui sont liés: l'installation d'un traitement additionnel des boues par tamisage et le remplacement de l'installation actuelle de pré-épaississement. A leur arrivée à la station, on tamise d'abord les boues, puis on réduit leur volume par pré-épaississement. Ce sont les équipements pour ces deux opérations qui sont l'objet du crédit demandé. Son montant est élevé; il est de Sfr. 495'000.-.

M. Charmillot revient sur le sujet de l'ASPAIRE. Les charges à répartir au budget 2013 s'élevaient à 6'900'000.- et pour le budget 2014 elles s'élèvent à 6'339'000.- pour l'administration des écoles avec une diminution de charges de l'ordre de Fr. 598'000.-. La diminution de coût pour l'administration des écoles est due principalement aux futures économies en relation à la rénovation du Martinet A, B, C, soit moins de frais d'entretien, moins de consommation électrique et thermique. Au budget figure une importante diminution du poste écoles secondaires, ceci principalement en raison de la primarisation des actuelles 7, 8b depuis la rentrée scolaire 2013. Le poste administration des écoles a augmenté légèrement en raison de la nouvelle organisation du secrétariat qui a emménagé à la rue du Temple 7b à Rolle. La construction du Martinet D, du centre Sésame ainsi que d'une bibliothèque scolaire et intercommunale vient de débuter avec la démolition de la colonie. Les délais sont respectés afin que le bâtiment soit à la disposition des élèves pour la rentrée 2015. Le projet de Gilly est à nouveau repoussé car des oppositions au principe d'affectation de l'école ont été déposées, ce qui va le retarder d'au moins une année, voire plus.

Concernant le Conseil Intercommunal, une commission a été nommée afin de modifier les statuts, le plafond d'endettement et les clefs de répartition des investissements; un préavis y relatif sera déposé prochainement. En outre, l'association a mis au concours le poste de secrétaire.

M. Lecoultré informe que le Conseil Régional tiendra sa séance à Rolle le jeudi 5 décembre.

M. Goël, à propos du Conseil Régional et de son programme d'investissements le PIR, informe que 33 communes sur les 44 communes faisant partie du Conseil Régional ont accepté le PIR, et que la limite des 38 communes (90% des habitants) n'a pas été atteinte. Il y a eu refus, mais les besoins n'ont pas disparu; les améliorations des routes, des entrées d'autoroutes, l'aménagement du territoire, le développement de la culture et autres, existent toujours. Il faudra redimensionner les



projets, les sélectionner. Le Comité Directeur du Conseil Régional, lors de la séance du 5 décembre, fera une proposition de rediscussion de cette plateforme de projets, sachant que si on ne parvient pas à un accord, les communes qui les portent devront les assumer à 100%. Cela pourra poser des problèmes de financement cantonal et fédéral si les investissements ne sont pas présentés de façon commune. Les conseillers seront tenus informés de la suite donnée à ce programme d'investissements.

M. Echenard donne quelques informations à propos du SIDERE auquel les communes ont remis leur réseau d'eau. Trois préavis importants seront déposés en janvier 2014 pour le conseil d'avril 2014, à savoir: le bâtiment des eaux à Rolle pour mettre en conformité la partie SIDERE pour les sources qui arrivent au bâtiment des eaux + l'extension de l'axe ouest pour le transport de l'eau potable pour le SIDERE + l'extension du réservoir de Champ Jaillet avec la construction de la deuxième cuve pour être aux normes. Quatre conseils intercommunaux pour le SIDERE sont prévus en 2014.

Mme Byrne Garelli a participé aux Conseils intercommunaux de l'ARAERE et de l'ARAS. La participation par habitant pour l'ARAERE passe de Fr. 171.- en 2013 à Fr. 239.- en 2014 ce qui a passablement inquiété les membres des communes présents. La commission de gestion de l'ARAERE a demandé que cette dernière ne fasse plus l'objet d'un but optionnel auprès de l'ARAS. Il a été prévu au départ dans le district, quand les différentes associations intercommunales pour l'accueil de jour ont été mises en place, que toutes les associations se réunissent sous le parapluie de l'ARAS afin de bénéficier d'un soutien préexistant dans les domaines administratif, comptable, etc. Finalement, la seule association à rester sous cette égide est l'ARAERE et la commission de gestion plaide en faveur de plus d'indépendance et d'une autre forme de conseil intercommunal. Les statuts de l'ARAERE ont été validés en 2008 et il faut 6 ans avant qu'une commune ou une association puisse demander à sortir du cadre optionnel; il semble que le comité de direction va rapporter sur ce sujet et qu'en été 2015 l'ARAERE pourrait sortir de cette structure. Les comptes de l'ARAS et le budget ont été présentés, de même que les efforts du Conseil d'Etat pour diminuer les charges des contribuables pour tout ce qui concerne le social dans la région.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Hay, à propos du PIR, pense que ce qui a fait pencher la balance est la multiplication des superstructures, superstructures qui pallient à la petite taille des communes, et qu'il est temps à présent de renverser la réflexion et de travailler en vue d'une fusion avec nos voisins les plus ouverts à ce concept. Il souhaite que les conseillers qui partagent cette vision se réunissent afin de partager idées et projets.

Mme Vollenweider demande où on en est avec la Cure pour l'unité d'accueil des enfants qui était prévue en 2014, puisqu'il semble qu'une opposition soit encore à traiter.

Mme Byrne Garelli informe que la Municipalité a levé cette opposition déposée par un voisin de la Cure, mais ce dernier ayant fait recours la procédure va encore durer.

M. Hochstrasser demande où sont les banderoles qui devaient être visibles durant les travaux pour signaler les commerces ouverts. Il déplore que ce soit un commerçant qui ait dû s'investir pour poser une banderole à peine visible au début du chantier. Il désire des explications à ce sujet au nom des commerçants.

M. Echenard confirme que le GREC a approché la Municipalité pour la pose de banderoles indiquant l'ouverture des commerces durant les travaux, requête qu'il a lui-même favorablement accueillie, et il a demandé au GREC d'en gérer la création et le suivi; mais l'autorisation de la Municipalité pour poser les panneaux jaunes n'a pas été attendue. Ces panneaux jaunes, d'ailleurs faits dans la précipitation, ont dû être enlevés. Des banderoles conformes sont actuellement en cours de fabrication et seront posées aux endroits stratégiques autorisés par la commune, à savoir à l'entrée de la ville par les routes de Gilly et de Lausanne, et en descendant la route des Quatre Communes.



M. Micello estime que les commerçants ont attendu que les travaux débutent pour poser les banderoles et il ne comprend pas que la signalisation en place actuellement à Rolle invite les automobilistes à ne pas entrer en ville alors que les travaux devaient se conjuguer avec un accueil un peu festif. Il comprend les commerçants qui ont eu à cœur de signaler que les clients étaient toujours accueillis à Rolle. Il faut indiquer que des places de parc sont disponibles et les commerces accessibles. Il lui semble que l'on découvre cette problématique alors que le chantier a débuté depuis 2 mois déjà. Il apprécie que la police ait été invitée à ne pas verbaliser durant le week-end, ce qui n'était pas le cas le week-end précédent. En ce qui concerne le chiffre d'affaires on entend de tout, entre autre des commerces qui fonctionnent bien et d'autres pour lesquels la baisse du chiffre d'affaires est de 90% à 50%.

M. Schatzmann revient sur le refus du précédent postulat mais en dégage un avantage qui est celui de donner plus de temps à la Municipalité pour se consacrer à d'autres sujets sur le même thème; en particulier celui de la valorisation de la parcelle dite de la Banane au Maupas, et il aimerait savoir où on en est à ce sujet.

M. Goël répond qu'un certain travail a été préparé, à savoir que la société coopérative d'habitation qui est à présent au bénéfice d'un droit de superficie a préparé un cahier des charges, a mandaté en étude 3 bureaux d'architectes et qu'un projet a été choisi. Une présentation publique se fera prochainement, le processus avance donc.

Mme Tecon précise que les contraventions évoquées plus haut ne concernent pas le week-end précédent, mais celui d'avant.

M. Walter déplore que le giratoire mis en place au croisement Châtelain-Grand Rue soit fort mal signalé pour les véhicules en provenance de Lausanne, et il a remarqué qu'il est parfois emprunté à contresens. Un marquage au sol ou un éclairage destiné à baliser pourrait-il être posé pour plus de sécurité?

M. Echenard explique que ce giratoire n'est pas encore finalisé à cause du retard dû aux conduites de gaz; de plus, le jour où l'entreprise chargée du marquage devait intervenir cela n'a pas pu se faire à cause de la pluie (le marquage ne peut se faire que par temps sec). Depuis il insiste régulièrement pour que ce soit finalisé au plus tôt. Ces finitions sont suivies de très près.

M. Paley veut faire savoir au Conseil que désormais il pratiquera la politique de la chaise vide lors des séances de la Cofin. Depuis trop longtemps il est en désaccord avec la majorité de cette commission et son fonctionnement: L'article 39 du règlement charge les membres de cette commission d'examiner les dépenses supplémentaires, et elle devrait donc analyser et apporter une aide à la décision pour les préavis. Les rapports de la commission devraient répondre à des questions telles que - quels sont les montants en jeu avant ou après la décision - quelles sont les dépenses d'exploitation qui sont impliquées par des investissements, des comparaisons avec des communes de même taille - les conséquences sur le plafond d'endettement - les cautionnements - les résultats - la marge d'autofinancement. Force lui est de constater que la majorité des rapports ne répondent pas à ces questions, à vrai dire aucun des rapports en une année et demie. Sa politique de la chaise vide est un appel aux membres de la Cofin, mais aussi aux chefs de groupes et aux conseillers pour demander un changement dans le fonctionnement de cette commission, commission dans laquelle il est prêt à retourner si un signal fort est donné.

M. Peter, en tant que membre de la Cofin, constate que M. Paley a quitté la commission et espère y revenir, sans avoir démissionné. Il estime en outre que les questions relatives aux commissions permanentes et ad hoc sont à débattre avec les chefs de groupes et les commissaires, mais pas lors d'une séance du Conseil.

Mme Schmutz constate que M. Paley a un sens aigu de la démocratie en voulant changer à lui seul le fonctionnement de la Cofin, sans quoi il fait grève et elle n'apprécie pas ce chantage. Elle relève que la commission comporte 7 membres et que c'est la majorité qui décide.

La présidente, afin de discuter de ce malaise au sein de la Cofin, convoque son président et les chefs de groupes en fin de séance.



M. Walter détend l'atmosphère en informant que l'école de musique de Rolle va fêter son 40^e anniversaire et que le spectacle qui sera présenté vaudra le détour.

M. Bréchon, à propos de la commission de gestion, se fait le porte-parole des membres du groupe rose-vert qui en font ou en ont fait partie. Le nombre de séances est important, par exemple en 2012 il s'agit de 17 séances ce qui correspond à la moyenne, et il pense que si l'on ne veut pas se retrouver devant des chaises vides il faudrait si possible réduire le nombre de séances et concentrer les débats. Il lance donc un appel en ce sens à tous les membres de cette commission.

Mme Truc a trouvé une patinoire synthétique d'une durée de vie de 12 ans, qui peut se repolir tous les 2 ans, utilisable hiver comme été. C'est un projet sympathique dont elle espère trouver le financement (Fr. 60'000.-) sans avoir à solliciter la commune et le Conseil.

M. Davies aimerait confirmation que durant la législature le taux d'imposition ne sera pas modifié.

M. Goël répond que le financement des écoles de Rolle et Gilly par l'ASPAIRE représente 4 points d'impôt. Les amortissements de ces investissements de 50 millions pour des bâtiments terminés en 2015, sauf peut-être pour Gilly à cause des oppositions, répondent à des besoins. Aujourd'hui des classes d'écoles manquent car certaines se trouvent dans des containers, d'autres dans des fonds de couloirs; pour la gymnastique il manque également des salles et des enfants de Rolle doivent être conduits en car à Dully; par ailleurs des sociétés sportives locales ont des besoins qui ne peuvent être couverts. Il ne s'est pas caché du fait qu'il faudra très sérieusement discuter avec la commission des finances, et pour ce faire l'introduction des chiffres dans la planification financière est en cours. Des projections seront faites pour le budget 2014 avec des variables sur le nombre d'habitants et des variables sur les points d'impôt. Lors d'une séance avec les syndicats des communes lac-vignoble, l'ancien district de Rolle + Gland et Prangins, une analyse avec les chiffres 2011 de toutes ces communes a été faite tenant compte de ce que coûte le ménage communal, l'AIER, les écoles, la péréquation, la facture sociale et autres charges. Des comparaisons entre toutes ces communes ont pu être établies et l'objectif est de pouvoir en discuter avec la commission des finances. Ofisa Plan sera présenté, si possible lors de la prochaine séance de la commission des finances et lors d'un prochain Conseil. Un des avantages de ce plan de financement est de pouvoir le comparer et faire des analyses par rapport à ceux d'autres communes qui en sont également équipées, à savoir une dizaine de communes alentour. Il est très conscient de la réévaluation des points d'impôt mais lorsqu'il compare Rolle à d'autres communes du district qui sont à 76 points et qui devront aussi les augmenter, il estime que quand on est à 59,5 on a quand même une certaine marge de manoeuvre. Soyons conscients que le projet du Martinet a 10 ans de retard, la Grand Rue également et que beaucoup d'infrastructures doivent être mises en place. Il faut faire face à ces charges, et la péréquation de même que la facture sociale coûtent 12 millions par année.

M. Peter confirme que les membres de la Cofin ont déjà eu accès à Ofisa Plan et il en remercie le syndic.

M. Hochstrasser a lu que beaucoup de communes vont baisser la taxe forfaitaire des sacs poubelles alors qu'en est-il de Rolle à propos d'une éventuelle baisse de cette taxe forfaitaire?

M. Hay précise qu'il a été demandé à M. Echenard, il y a une année, que la commission ad hoc soit convoquée lorsque l'année serait échue, afin d'analyser la situation. La question précédente est donc prématurée puisque le moment venu la commission se penchera sur ce point.

M. Echenard est en train de préparer la réponse à la motion Barras et c'est une réponse complexe qui prend du temps à élaborer. La Cofin a d'ailleurs reçu un retour concernant les chiffres actuels de la taxe forfaitaire, la ristourne des sacs taxés, etc.; convocation de commission et étude des chiffres sont en cours.

M. Atkinson revient sur la communication du syndic au sujet de Rodéo II car il aimerait savoir quel serait le coût pour la commune du recours auprès du Tribunal Fédéral, et dans quel délai il serait possible d'obtenir la décision. Cette décision serait-elle subséquente aux travaux de la Grand Rue?



M. Goël, renseignements pris auprès de l'avocat conseil de la commune, avance un montant d'environ Fr. 10'000.- pour le recours au Tribunal Fédéral et un délai de 6 mois pour obtenir une réponse.

M. Mivelaz rappelle qu'au printemps 2012 la commune a lancé une étude à grande échelle invitant la population à participer à un questionnaire sur les besoins en stationnement. Dix-huit mois plus tard, est-ce que la Municipalité a l'intention de donner un retour à ce propos, si oui quand, et est-ce que ce retour est destiné également à la population?

Mme Tecon répond que ce questionnaire a été scruté par l'entreprise Transitec et l'étude en cours porte sur l'éventualité de 3 parkings souterrains dans l'idéal. Etant au début de l'étude de faisabilité, il est encore nécessaire de mener une étude sur le stationnement dans toute la ville de Rolle qui permettra à la Municipalité de se positionner politiquement par rapport aux horaires de stationnement, aux frais de stationnement en surface de manière à pouvoir rendre possible le bon fonctionnement financier de parkings souterrains. Pour l'instant des informations précises ne sont pas disponibles, c'est pour cela que rien n'est encore annoncé.

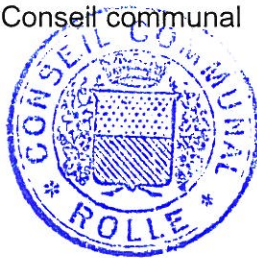
M. Mivelaz estime que puisque toute la population a été consultée pour cette étude il serait normal qu'elle fût informée, par exemple de ce qui a été dit ce soir.

Mme Tecon va dans le sens de M. Mivelaz et confirme que c'est là une bonne idée.

La présidente lève la séance à 22h00.

Au nom du Conseil communal

Laurence BERMEJO DUBOIS
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire